

**Le service public de gestion
des déchets**

**Mai.
2023**

**Référentiel des coûts
Auvergne – Rhône - Alpes 2021**

Référentiel des coûts 2021 de la gestion des déchets en région Auvergne – Rhône - Alpes

Exploitation des résultats des matrices
des collectivités de la région
Pour l'année 2021

SOMMAIRE

1. METHODOLOGIE.....	4
2. LES COLLECTIVITES CONCERNEES	5
2.1. Nombre de collectivités.....	5
2.2. Répartition des collectivités par département	5
2.3. Répartition des collectivités par type d’habitat selon la typologie ADEME.....	6
3. LE COUT DE LA GESTION DES DECHETS POUR L’ENSEMBLE DES FLUX : COUT AIDE 2021 EN EUROS PAR HABITANT	7
3.1. Moyenne régionale	7
3.2. Niveau de financement du service	8
3.3. Coût de l’ensemble des flux en fonction de la typologie d’habitat	9
3.4. Répartition du coût par type de flux.....	10
3.5. Structure des charges et des produits	11
3.6. Facteurs de dispersion des coûts entre collectivités	13
4. LE COUT DES OMR.....	14
4.1. Moyenne régionale	14
4.2. Coût de gestion des OMR en fonction de la typologie d’habitat	14
4.3. Répartition des charges par catégorie de charge.....	15
4.4. Facteurs expliquant les écarts de coûts observés entre collectivités	16
4.5. Coût en €HT/hab. en fonction des fréquences et modes de collecte	17
5. LE COUT DU VERRE	19
5.1. Moyenne régionale	19
5.2. Coût de gestion du verre en fonction de la typologie d’habitat	19
5.3. Structure des charges et des produits	20
5.4. Facteurs expliquant les écarts de coûts observés entre collectivités	20
6. LE COUT DES EMBALLAGES ET DU PAPIER	21
6.1. Moyenne régionale	21
6.2. Mode d’organisation de la collecte sélective.....	21
6.3. Coût de gestion des emballages et du papier en fonction de la typologie d’habitat	21
6.4. Structure des charges et des produits	22
6.5. Facteurs de dispersion des coûts entre collectivités	23
7. LE COUT DES DECHETERIES	25
7.1. Moyenne régionale	25
7.2. Coût de gestion des déchèteries en fonction de la typologie d’habitat	25
7.3. Structure des charges et des produits	26
7.4. Facteurs de dispersion des coûts observés entre collectivités	27
8. L’IMPACT D’UNE COLLECTE DE BIODECHETS.....	29

9.	L'IMPACT DE LA TARIFICATION INCITATIVE	30
10.	CARACTERISTIQUES DES COLLECTIVITES LES MOINS CHERES	31
11.	EVOLUTION DES COUTS	32
12.	MATRICE 2021 EN EUROS/HAB. ET EN EUROS PAR TONNE	33
12.1.	Coût à l'habitant	33
12.2.	Coût à la tonne.....	34

1. Méthodologie

L'ADEME propose aux collectivités un outil et une méthode visant à améliorer la connaissance et la maîtrise des coûts au travers de la **Matrice des coûts et de la méthode ComptaCoût®**, permettant de mettre en place une véritable comptabilité analytique du service déchets.

La matrice est un cadre homogène et standard de présentation des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets. Ce cadre est construit en colonnes selon une logique de flux de déchets (ordures ménagères, recyclables secs, déchets des déchèteries...) et en lignes avec les charges d'une part selon les étapes techniques de gestion (prévention, collecte, transport, traitement) et les produits d'autre part.

ComptaCoût® est une méthode de segmentation analytique des données comptables, qui facilite et permet de pérenniser le renseignement de la matrice.

La connaissance des coûts et leur analyse comparée sont des éléments essentiels pour permettre aux collectivités de suivre et maîtriser l'évolution des coûts de la gestion des déchets.

Le présent document est le référentiel régional des coûts de la gestion des déchets présentant les moyennes pondérées et les médianes observées en Auvergne-Rhône-Alpes sur la base des matrices 2021 renseignées par les collectivités au 1 mai 2023.

Il donne les coûts pour l'ensemble des flux et les affine ensuite pour les principaux flux de la matrice, il présente la structuration des charges et des produits et définit des facteurs de dispersion des coûts.

Les coûts calculés sont issus :

- De moyennes pondérées pour les valeurs régionales, permettant d'avoir un coût moyen sur l'ensemble de la région.
 - Pour le coût aidé en euros / hab., il s'agit d'une moyenne pondérée en fonction du nombre d'habitants ;
 - Pour le coût aidé en euros / tonne, il s'agit d'une moyenne pondérée en fonction du tonnage de chaque collectivité.
- De médianes (50 % des collectivités ont un coût inférieur à la médiane et 50 % un coût supérieur) pour le coût aidé en fonction des types d'habitat et pour le coût des étapes techniques.

Pour les coûts aidés en euros / hab. et en euros / tonne, les valeurs du référentiel ADEME 2020 sont présentées comme valeurs repère.

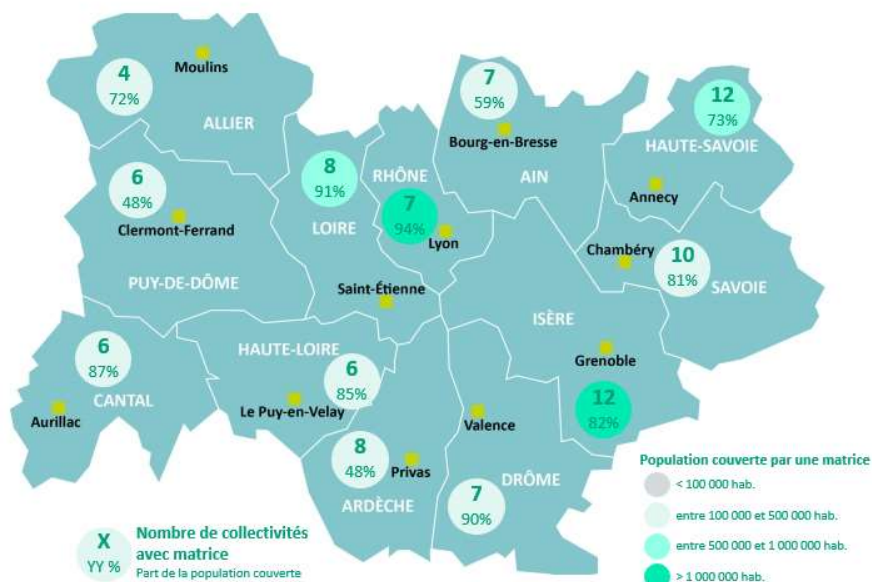
A noter que l'année 2021, tout comme 2020, fut marquée par le COVID avec les impacts suivants :

- En 2020 : fermetures des déchèteries, baisse des ratios de collecte, chute des cours de reprise des matériaux.
- En 2021 : hausse des cours de reprise des matériaux et hausse des ratios en déchèterie.

2. Les collectivités concernées

2.1. Nombre de collectivités

Nombre de collectivités et part des populations couvertes par une matrice 2021 pour chaque département de la région Auvergne Rhône Alpes



En 2021, 104 sur 154 collectivités ont renseigné leur matrice, dont :

- 93 collectivités à compétence collective, représentant 6,4 millions d'habitants et 79 % de la population régionale
- 11 syndicats de traitement

2.2. Répartition des collectivités par département

Tableau 1 : Nombre de collectivités ayant renseigné la Matrice des coûts 2021 par département (compétence collective)

Département	Nombre de collectivités à compétence collective	Population (collecte) en nombre d'habitants
Ain	7	386 247
Allier	4	243 215
Ardèche	8	170 068
Cantal	6	124 618
Drôme	7	455 948
Isère	12	1 127 912
Loire	8	679 798
Haute Loire	6	259 257
Puy de dôme	6	291 695
Rhône	7	1 743 776
Savoie	10	343 320
Haute Savoie	12	613 676
Total	93	6 439 530

En complément, 11 syndicats à compétence traitement ont rempli leur matrice et couvrent 2,5 millions d'habitants, intégrés pour partie dans la population à compétence collective.

2.3. Répartition des collectivités par type d'habitat selon la typologie ADEME

Tableau 2 : Nombre de collectivités ayant renseigné la Matrice des coûts 2021 par type d'habitat (typologie ADEME)

Typologie	Nombre de matrices	Population (collecte) en nombre d'habitants
Rural	12	249 756
Mixte Rural	38	1 749 922
Mixte Urbain	14	896 167
Urbain	13	3 305 919
Touristique	16	237 766
Total	93	6 439 530

Figure 1 : Répartition des collectivités par type d'habitat

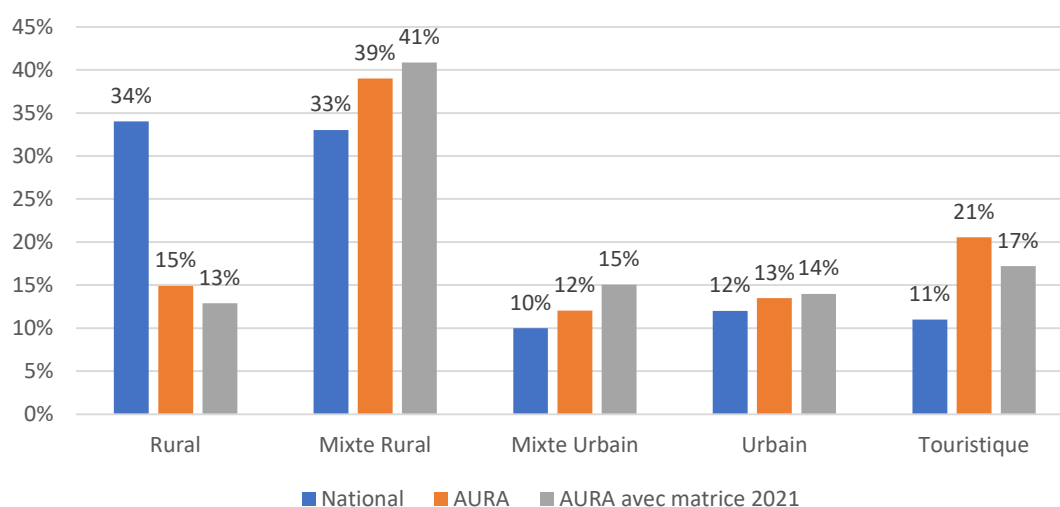
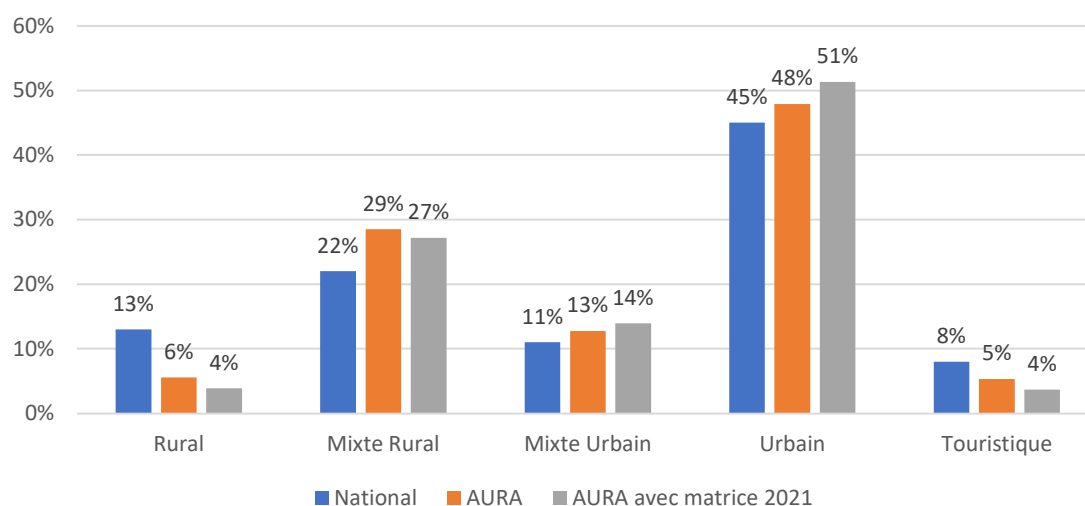


Figure 2 : Répartition de la population par type d'habitat



La région AURA se caractérise par des parts de la population en milieu rurale et touristique moins importante qu'en moyenne au niveau national et des parts de la population mixte rurale, mixte urbaine et urbaine supérieures.

Le profil des collectivités ayant renseigné leur matrice en 2021 est assez proche de la moyenne régionale, avec toutefois un % plus élevé de population en milieu urbain et un % plus faible de population de type rural et touristique.

3. Le coût de la gestion des déchets pour l'ensemble des flux : coût aidé 2021 en euros par habitant

L'ensemble des flux correspond aux 4 flux principaux (OMR, verre, emballages-papiers, déchèteries) ainsi que les autres flux gérés par les collectivités (services spécifiques pour les professionnels tels que des collectes de cartons et autres services aux usagers tels que collectes de déchets verts et d'encombrants...).

3.1. Moyenne régionale

Le coût moyen aidé HT 2021 en région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'ensemble des collectivités est de 98,8 euros HT par habitant.

Le coût aidé correspond au coût restant à la charge de la collectivité (charges – recettes liées à l'activité déchets pour l'ensemble des flux), qui doit être financé par la TEOM, la RS, la REOM, les contributions aux syndicats ou encore les facturations aux usagers.

Ce coût est inférieur à la moyenne nationale qui se situe à 109 €/HT/hab. (ADEME - référentiel national des coûts 2020).

	Région AURA 2021	National 2020 (référentiel ADEME)
Coût aidé en €/HT/hab.	98,8 €/HT	109 €/HT
Kg DMA en kg/hab.	500 kg/hab.	519 kg/hab.
Kg OMR en kg/hab.	220 kg/hab.	214 kg/hab.

Plusieurs facteurs expliquent ce niveau de coût :

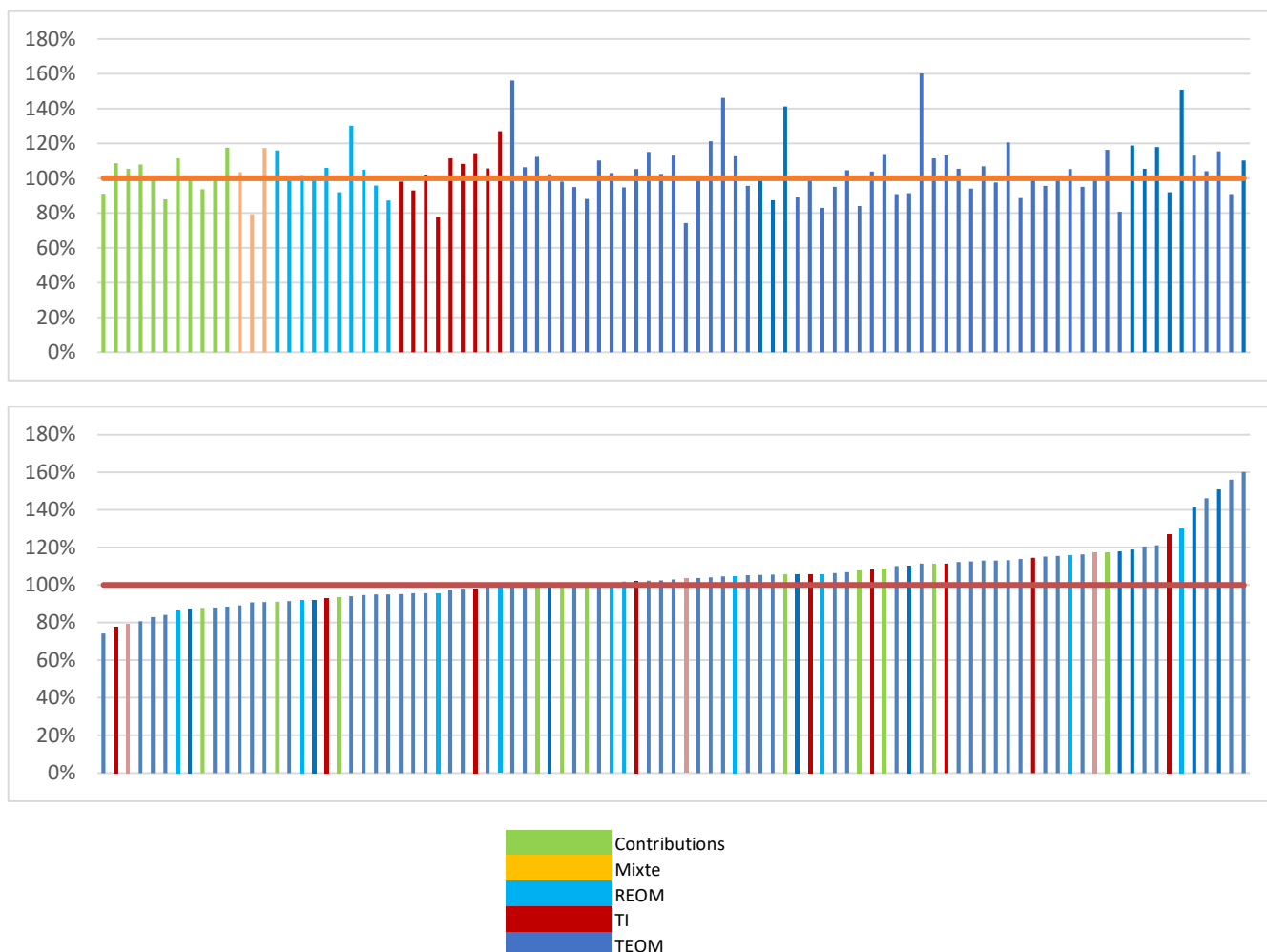
- Le territoire a une composante plus rurale
- Les quantités de déchets sont légèrement inférieures (- 19 kg/hab., soit - 4 %)
- La part des OMR dans le tonnage global est équivalente au référentiel national : 44 % du tonnage total en AURA et 41 % au niveau national
- Les fréquences de collecte des OMR sont faibles : sur 89 collectivités, 6 ont une fréquence en C0.5 et 55 sont en C1.
- Le niveau de service est faible avec peu de nombreux services complémentaires : cela représentant en moyenne 5 €/habitant (8,6 € au niveau national).

3.2. Niveau de financement du service

Le coût aidé TTC représente le coût restant à la charge de la collectivité qui doit être financé, selon les cas, par la TEOM, la redevance spéciale, la REOM, les contributions des adhérents pour les syndicats. Le rapport entre le financement et le coût aidé TTC permet de connaître le niveau de financement du service.

En région AURA, en 2021, en moyenne le niveau de financement est de 105 %, comme le niveau moyen national.

Figure 3 : Niveau de financement par collectivité (AURA 2021)



21 collectivités, soit 23 %, sont en situation de sous-financement (taux de couverture inférieur à 95 %). Le budget général est souvent utilisé lorsque le financement n'est pas suffisant.

38 collectivités, soit 41 %, sont en situation de surfinancement (taux de couverture supérieur à 105 %).

Le taux de couverture est également sensiblement différent en fonction du mode de financement :

- Financement en REOM : taux de couverture de 101 %
- Financement en TEOM : taux de couverture de 103 %
- Financement mixte : taux de couverture de 104 %
- Financement en TI : taux de couverture de 106 %

Il convient d'être vigilant face surfinancement, notamment en TEOM : la TEOM « n'a pas le caractère d'un prélèvement opéré sur les contribuables en vue de pourvoir à l'ensemble des dépenses budgétaires, mais a exclusivement pour objet de couvrir les dépenses exposées par la collectivité pour assurer l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères et non couvertes par des recettes non fiscales ; il en résulte que le produit de cette taxe et, par voie de conséquence, son taux, ne doivent pas être manifestement disproportionnés par rapport au montant de ces dépenses ». Tribunal administratif de Lyon, 29 janvier 2015.

3.3. Coût de l'ensemble des flux en fonction de la typologie d'habitat

► Coût aidé en €HT/hab.

Tableau 3 : Coût aidé en €HT/hab. tous flux par type d'habitat – Auvergne-Rhône-Alpes 2021

Type	Rural Mixte-rural		Mixte-urbain Urbain		Touristique	Région AURA
Nb de collectivités	50		27		16	93
Coût aidé tous flux €HT/hab.	105		91		187	99*
Résultats pour 80 % des collectivités	74 – 128		77 – 116		118 – 317	77 – 152
	<i>Rural</i>	<i>Mixte-rural</i>	<i>Mixte-urbain</i>	<i>Urbain</i>	<i>Touristique</i>	<i>Ensemble</i>
Référentiel ADEME 2020 : nb collectivités	159	149	55	56	44	463
Référentiel ADEME 2020 : coût aidé tous flux en €HT/hab.	88 (67 à 118)**	91 (69 à 123)**	100 (77 à 136)**	102 (77 à 136)**	154 (112 à 315)**	109 (71 à 141)**

* : Valeur moyenne régionale (pondérée)

** : résultats pour 80 % des collectivités

► Quantités collectées en kg/hab.

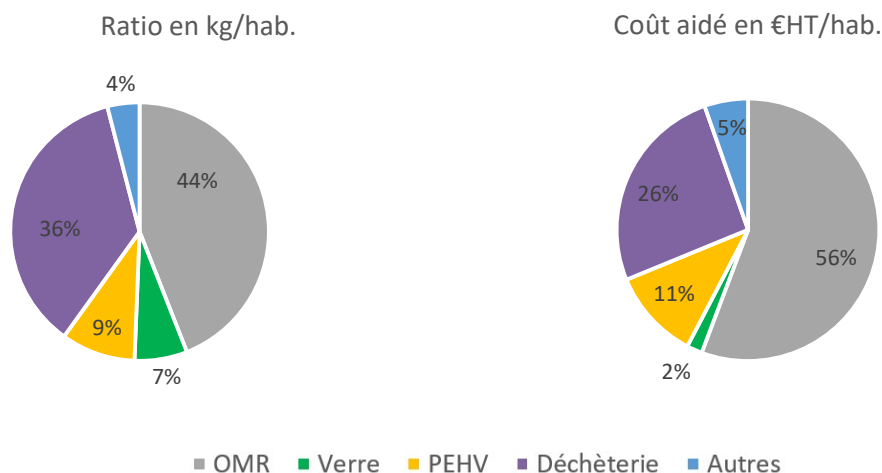
Tableau 4 : Quantités collectées par type d'habitat – Auvergne-Rhône-Alpes 2021

Type	Rural Mixte-rural	Mixte-urbain Urbain	Touristique	Région AURA
Kg/hab.	537	470	726	500*
Résultats pour 80 % des collectivités	473 – 617	443 – 584	534 – 907	461 - 662

* : Valeur moyenne régionale (pondérée)

3.4. Répartition du coût par type de flux

Figure 4 : Répartition des quantités et du coût aidé par flux



Le flux « Autres » correspond à des collectes supplémentaires (encombrants, déchets verts), à des services dédiés aux professionnels (collecte de cartons par exemple), à des services aux collectivités (prise en charge des bennes des services techniques par exemple). Il représente 5 % des coûts aidés par habitant.

Les ordures ménagères résiduelles représentent 44 % des quantités et 56 % du coût : les tonnes d'OMR pèsent beaucoup plus dans le coût aidé que les tonnes faisant l'objet d'une collecte sélective ou les tonnes en déchèterie.

Figure 5 : Coût aidé en €HT/hab. par flux de déchets

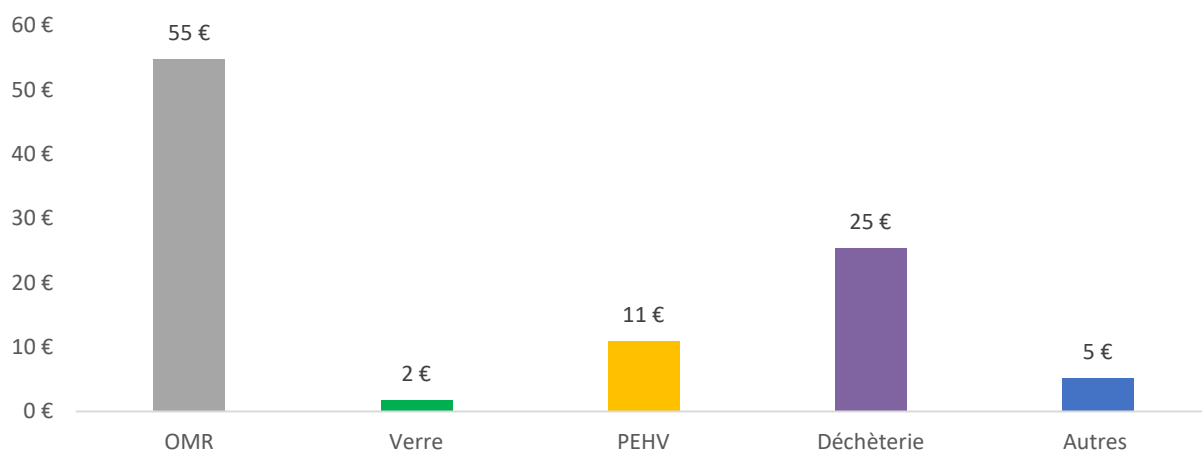
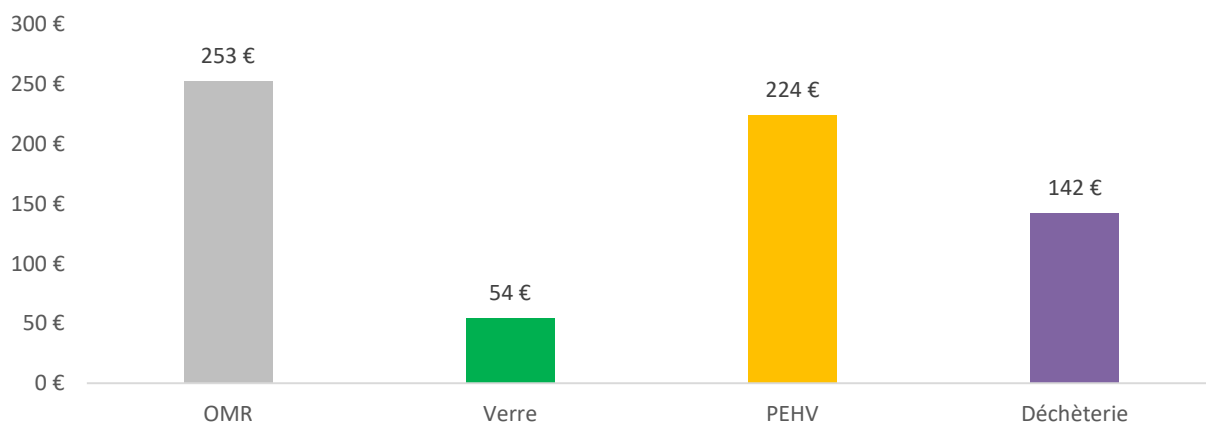


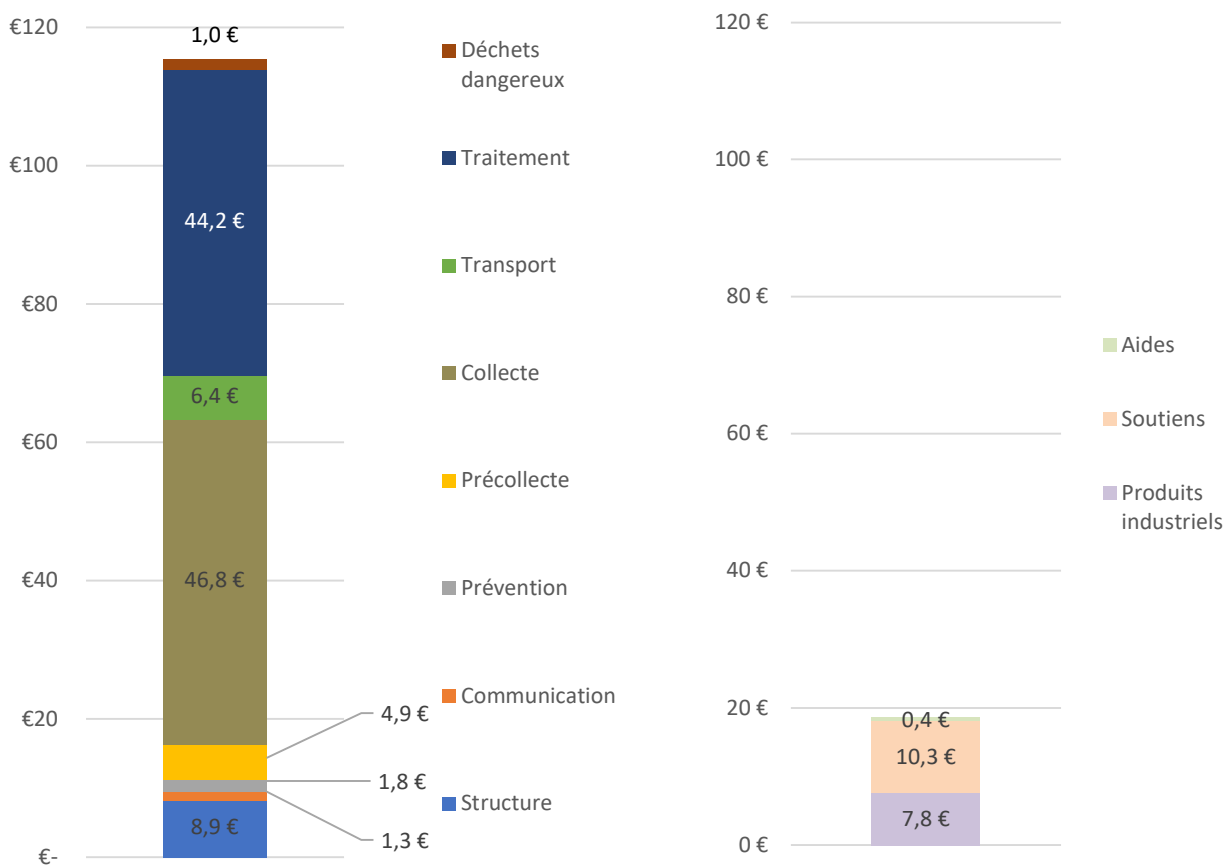
Figure 6 : Coût aidé en €HT/tonne par flux de déchets



3.5. Structure des charges et des produits

3.5.1. Montant des charges et des produits

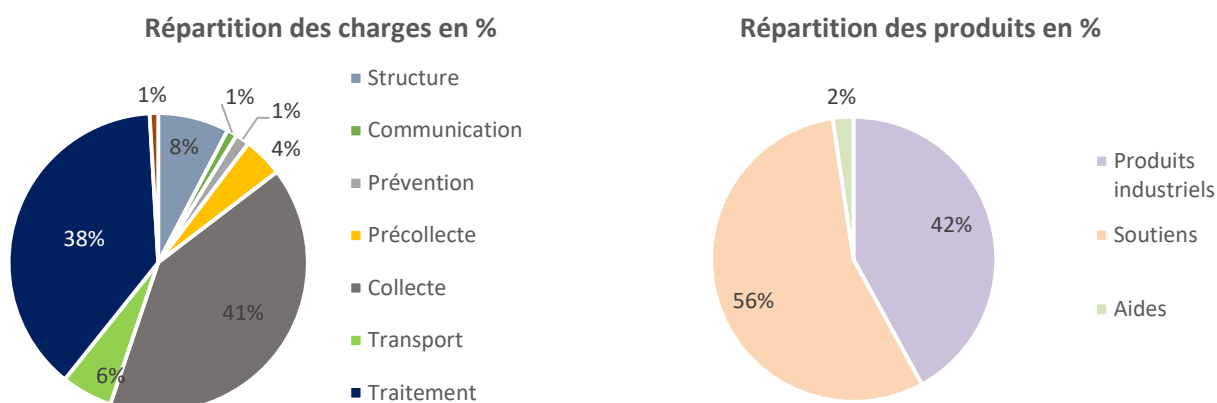
Figure 7 : Charges et produits en €/HT/hab.



Les produits (produits industriels, c'est-à-dire ventes de produits et d'énergie ainsi que prestations à des tiers, soutiens des sociétés agréées et subventions) représentent en moyenne 18,6 €/hab. ; ils permettent de couvrir 19% des charges de gestion.

3.5.2. Structure des charges et des produits

Figure 8 : Structure des charges et des produits



La collecte représente 41 % des charges, c'est le premier poste de charges. Le second poste est le traitement avec 32 % des charges.

Les produits, qui permettent de couvrir 19 % des charges, sont composés majoritairement des soutiens (à 56 %) et des produits industriels (à 42 %), avec de fortes variabilités selon les collectivités.

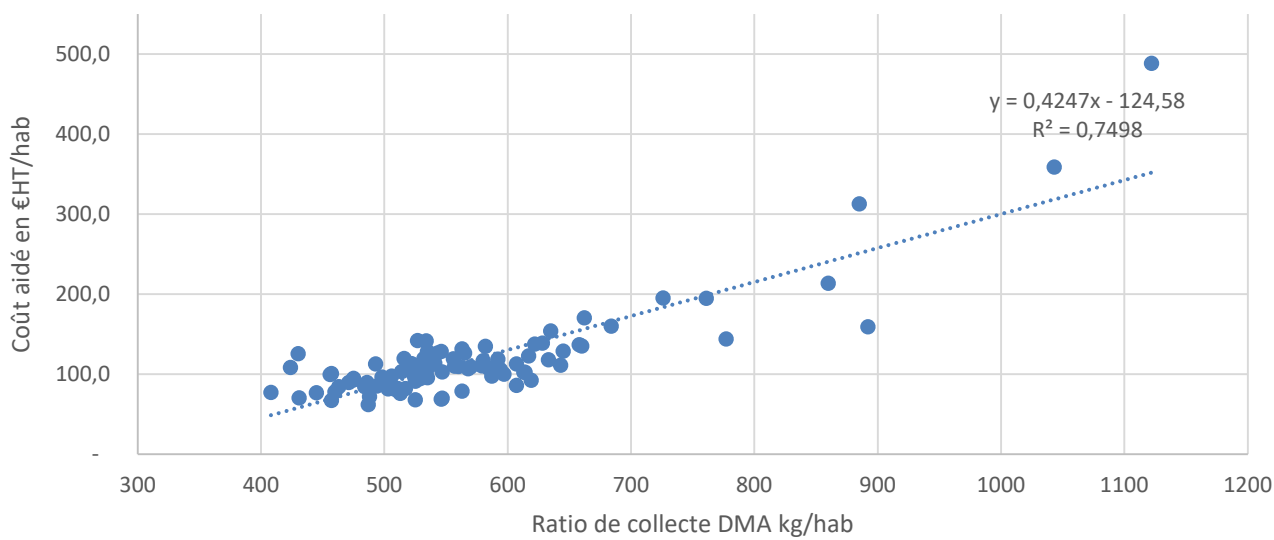
3.6. Facteurs de dispersion des coûts entre collectivités

Le référentiel national ADEME 2020 identifie les facteurs explicatifs de la dispersion des coûts par habitant.

Pour le coût global (tous flux) en €/HT/hab., les trois principaux facteurs de dispersion sont :

- Les quantités tous déchets confondus (voir ci-dessous)
- Les quantités d'OMR (très lié à la quantité de DMA)
- La fréquence maximum de collecte des OMR (voir 4.4)

Figure 9 : Coût aidé de l'ensemble des flux en €/HT/hab. en fonction du ratio de collecte pour l'ensemble des flux



Le coût augmente avec le ratio de collecte des DMA :

- Coût aidé moyen en €/HT/hab. de 88 € pour une quantité totale de déchets (DMA) inférieure à 500 kg/hab. (22 collectivités)
- Coût aidé moyen en €/HT/hab. de 102 € pour une quantité totale de déchets (DMA) comprise entre 500 et 600 kg/hab. (47 collectivités)
- Coût aidé moyen en €/HT/hab. de 137 € pour une quantité totale de déchets (DMA) supérieure à 600 kg/hab. (24 collectivités)

Il s'agit d'une tendance générale : pour une quantité donnée de déchets collectés en kg/hab. la dispersion peut être forte entre collectivités. Ainsi par exemple, pour des ratios supérieurs à 600 kg/hab. les coûts varient presque du 1 à 6 (86 € à 488 €) : d'autres facteurs interviennent, tels que la part des OMR, le niveau de service (fréquences de collecte, nombre de collectes au porte à porte, autres services aux usagers), etc.

4. Le coût des OMR

4.1. Moyenne régionale

Le coût moyen aidé HT 2021 des Ordures Ménagères Résiduelles en région Auvergne-Rhône-Alpes est de 55 euros HT par habitant pour un ratio moyen de 220 kg/hab.

Ce coût est inférieur à la moyenne nationale, qui se situe à 60 €/HT/hab. (ADEME-Référentiel national 2020) ; le ratio de collecte est légèrement supérieur à la moyenne observée au niveau national (214 kg par habitant).

4.2. Coût de gestion des OMR en fonction de la typologie d'habitat

► Coût aidé en €/HT/hab.

Tableau 5 : Coût de gestion des OMR (aidé en €/HT/hab.) par type d'habitat – Auvergne-Rhône-Alpes 2021

Type	Rural Mixte-rural		Mixte-urbain Urbain		Touristique	Total AURA
Nb de collectivités	50		27		16	93
Coût aidé €/HT/hab.	58		51		94	55*
80 % des collectivités	38 – 78		42 – 70		65 – 169	41 - 87
<i>Typologie</i>	<i>Rural</i>	<i>Mixte-rural</i>	<i>Mixte-urbain</i>	<i>Urbain</i>	<i>Touristique</i>	<i>Ensemble</i>
Référentiel ADEME 2020 : nb collectivités	159	149	55	56	44	463
Référentiel ADEME 2020 : €/HT/hab.	46 (31 à 64)**	47 (33 à 66)**	53 (36 à 75)**	58 (42 à 79)**	80 (54 à 158)**	60 (34 à 76)**

Coût médian : 50 % des collectivités présentent des coûts inférieurs à cette valeur, 50 % présentent des coûts supérieurs.

* : Valeur moyenne régionale (pondérée)

** : résultats pour 80 % des collectivités

► Quantités collectées en kg/hab.

Tableau 6 : Quantités collectées par type d'habitat – Auvergne-Rhône-Alpes 2021

Type	Rural Mixte-rural	Mixte-urbain Urbain	Touristique	Sur la région
Ratio en kg/hab.	199	226	285	220
80 % des collectivités	122 – 257	178 – 259	195 – 415	144 - 289

* : Valeur moyenne régionale (pondérée)

► **Coût aidé en €HT/tonne**

Tableau 7 : Coût de gestion des OMR (aidé en €HT/tonne par type d'habitat – Auvergne-Rhône-Alpes 2019)

Type	Rural Mixte-rural		Mixte-urbain Urbain		Touristique	Total AURA
Nb de collectivités	50		27		16	93
Coût aidé €HT/tonne (médiane)	292		227		330	250*
80 % des collectivités	222 – 358		203 – 297		286 – 408	211 - 376
Type	Rural	Mixte-rural	Mixte-urbain	Urbain	Touristique	Ensemble
Référentiel ADEME 2020 : nb collectivités	159	149	55	56	44	463
Référentiel ADEME 2020 : €HT/hab.	246 (185 à 332)**	252 (194 à 345)**	234 (189 à 316)**	241 (182 à 315)**	306 (217 à 381)**	253 (189 à 334)**

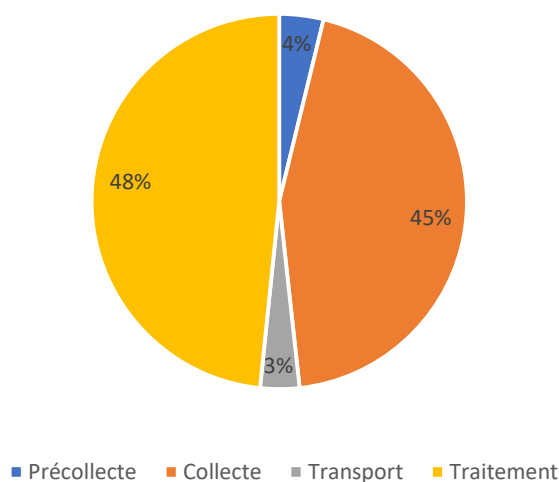
* : Valeur moyenne régionale (pondérée)

** : résultats pour 80 % des collectivités

4.3. Répartition des charges par catégorie de charge

Figure 10 : OMR - structure des charges en %

Répartition charges techniques OMR



Seules les étapes techniques sont prises en compte dans le graphique ci-dessus : les charges de structure, prévention et communication ne sont pas intégrées. Pour les OMR, la collecte (45 %) et le traitement (48 %) représentent très nettement le 2 premiers postes. La collecte représente une part équivalente à ce que l'on retrouve dans le référentiel national (44 %), idem pour le traitement (44 %).

4.4. Facteurs expliquant les écarts de coûts observés entre collectivités

Le référentiel national ADEME 2020 identifie les facteurs de dispersion des coûts par habitant et par tonne :

Augmentation du coût aidé des OMR en €HT/hab.	Augmentation du coût aidé des OMR en €HT/tonne
Augmentation du tonnage d'OMR	Augmentation des fréquences de collecte
Augmentation des fréquences de collecte	Mode de collecte
	Diminution du tonnage d'OMR

► Coût aidé en fonction des quantités collectées

Figure 11 : Coût aidé en fonction des quantités collectées

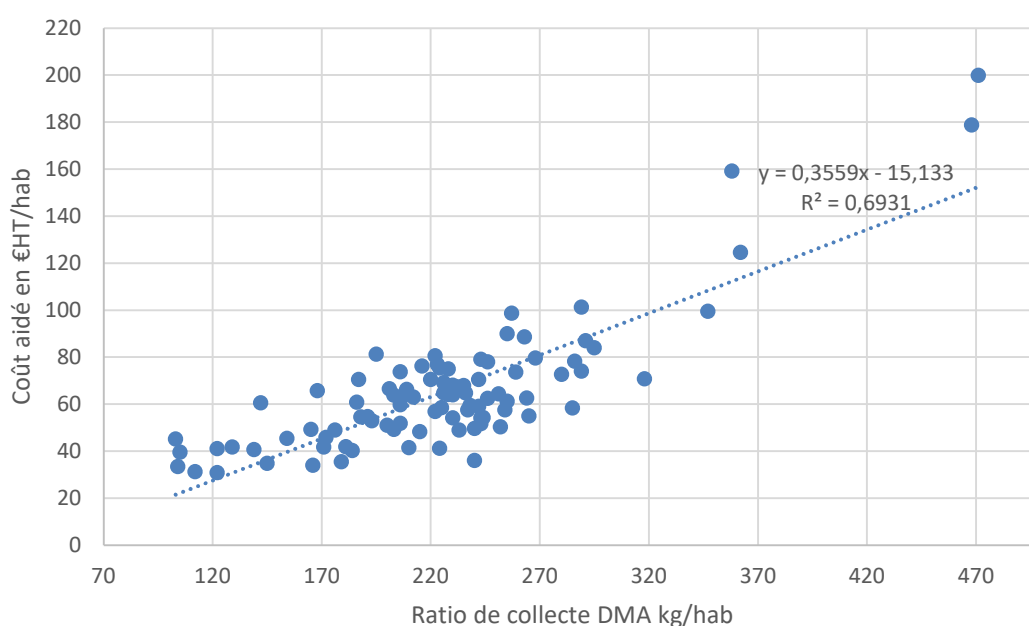


Tableau 8 : Coût aidé en €HT/hab. et €HT/tonne en fonction des quantités collectées en kg/hab.

	Coût aidé en €HT/hab.	Coût aidé en €HT/tonne	Nb collectivités
< 180 kg/hab.	41 €HT/hab.	284 €HT/tonne	18
Mini - Maxi	31 à 66	119 à 439	
180 à 250 kg/hab.	62 €HT/hab.	286 €HT/tonne	51
Mini - Maxi	36 à 81	237 à 416	
> 250 kg/hab.	78 €HT/hab.	403 €HT/tonne	24
Mini - Maxi	50 à 200	382 à 424	

4.5. Coût en €HT/hab. en fonction des fréquences et modes de collecte

► Coût aidé moyen OMR en €HT/hab. en fonction de la fréquence de collecte

Tableau 9 : Coût collecte OMR en €HT/hab. en fonction des fréquences de collecte

	Ratio en kg/hab.	Coût collecte OMR en €HT/hab.	Nb collectivités
C0,5	161	13 €HT/hab.	6
Mini - Maxi	112 à 291	8 à 30	
C1	216	21,6 €HT/hab.	55
Mini - Maxi	103 – 468	8 – 72	
C2 et +	226	26,6 €HT/hab.	24
Mini - Maxi	168 – 362	16 - 52	

Attention toutefois, les coûts sont fonction de différents facteurs qui peuvent être liés, ainsi le ratio de collecte en kg/hab. augmente avec la fréquence de collecte, or le ratio de collecte a une incidence sur le coût aidé en €HT/hab.

► Coût de précollecte en €HT/tonne en fonction du mode de collecte

Les coûts de précollecte sont très variables d'une collectivité à l'autre, en fonction du mode de précollecte (porte à porte, point de regroupement, apport volontaire, combinaison de ces différents modes de précollecte) et de l'âge du parc de contenants.

Tableau 10 : Coûts de précollecte en €HT/tonne

	PAP	AV	Regr.	Mixte PAP ou Regr. et AV
Nb de collectivités	34	15	5	39
Coût de précollecte (moyenne simple)	8 €HT/tonne	46 €HT/tonne	4 €HT/tonne	14 €HT/tonne
Mini - Maxi	1 - 50	11 – 125	2 – 10	0,5 - 70

Pour l'échantillon des collectivités de la région AURA, le mode de collecte en AV a un impact significatif sur le coût de précollecte. Le coût à la tonne de précollecte selon le schéma de collecte évolue énormément en région AURA.

► Coût de collecte en €HT/tonne en fonction du mode de collecte

Tableau 11 : Coûts de collecte en €HT/tonne

	PAP	AV	Regr.	Mixte PAP ou Regr. et AV
Nb de collectivités	34	15	5	39
Coût de collecte (moyenne simple)	112 €HT/tonne	87 €HT/tonne	96 €HT/tonne	102 €HT/tonne
Mini - Maxi	66 - 245	30 - 221	95 - 154	66 - 169

A l'inverse des charges de précollecte, on constate que le mode de collecte en AV possède un coût de collecte réduit à la tonne rapport aux autres schémas de collecte. Les coûts de collecte à la tonne plus faibles ne compensent pas entièrement les charges de précollecte élevées à la tonne pour ce type de schéma de collecte.

	PAP	AV
Coût de pré-collecte (moyenne simple)	8 €HT/tonne	46 €HT/tonne
Coût de collecte (moyenne simple)	112 €HT/tonne	87 €HT/tonne
Coût de collecte et de pré-collecte	120 €HT/tonne	133 €HT/tonne

Il faut rester vigilant sur les interprétations car les coûts de collecte sont très variables en fonction de la typologie d'habitat.

► **Coût de traitement en €HT/tonne en fonction du mode de traitement**

Tableau 12 : Coûts de traitement en €HT/tonne

	Incinération	Stockage	TMB Compostage	TMB Méthanisation
Nb de collectivités	47	21	11	5
Coût de traitement (médiane simple)	111 €HT/tonne	115 €HT/tonne	170 €HT/tonne	180 €HT/tonne
Mini - Maxi	72 - 157	54 - 197	112 - 197	179 - 181

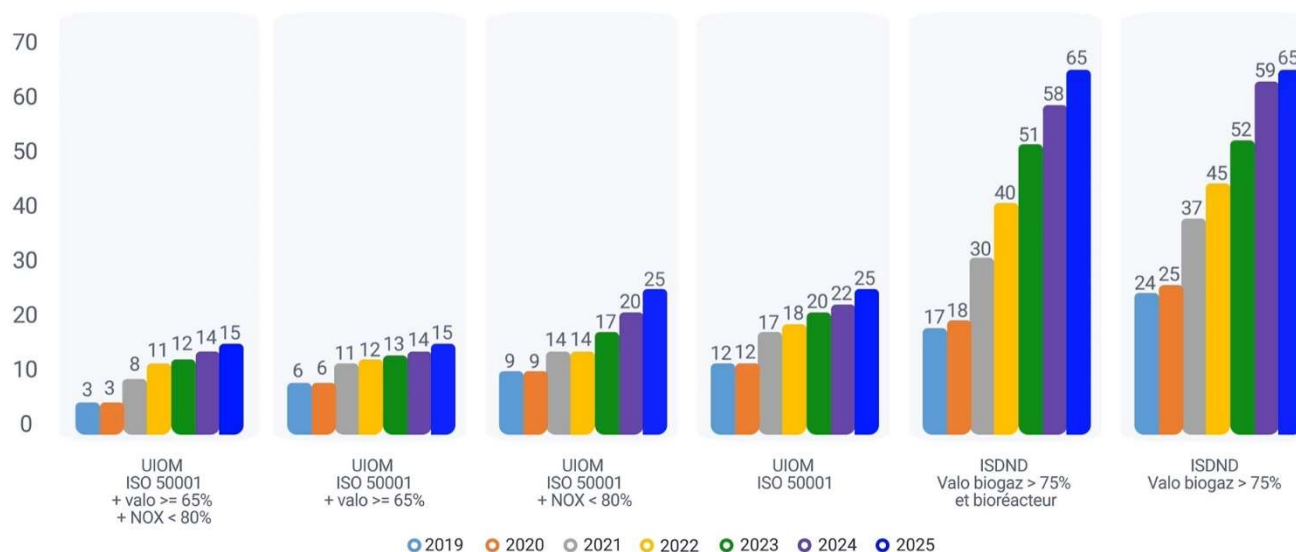
Pour l'incinération, il s'agit du coût technique, c'est-à-dire charges d'incinération – ventes d'énergie.

Il existe peu de différence sur charges de traitement par tonne entre l'incinération et le stockage. C'est également ce qui est observé en moyenne au niveau national. Le référentiel national 2020 donne les valeurs suivantes (attention la TGAP a augmentée entre 2020 et 2021, voir figure ci-dessous) :

- Coût du stockage = 93 €HT/tonne (entre 74 et 108 €HT/tonne pour 80 % des collectivités)
- Coût technique de l'incinération (ventes de chaleur déduites) = 96 €HT/tonne (entre 68 et 137 €HT/tonne pour 80 % des collectivités).

Les coûts du TMB, procédé plus complexe, sont plus élevés.

Figure 12 : Augmentation de la TGPA (source : ADEME)



5. Le coût du verre

5.1. Moyenne régionale

Le coût moyen aidé HT 2021 du Verre en région Auvergne-Rhône-Alpes est de 1,86 euros HT par habitant pour un ratio moyen de 33 kg/hab.

Ce coût est égal à la moyenne nationale. (ADEME – référentiel national des coûts 2020).

5.2. Coût de gestion du verre en fonction de la typologie d'habitat

► Coût aidé en €HT/hab.

Tableau 13 : Coût de gestion du verre (aidé en €HT/hab.) par type d'habitat – Auvergne-Rhône-Alpes 2021

Type	Rural Mixte-rural		Mixte-urbain Urbain		Touristique	Total AURA
Nb de collectivités	50		27		16	93
Coût aidé €HT/hab.	1,7		1,6		7,2	1,9*
80 % des collectivités	0,9 - 2,8		0,6 - 3,4		1,2 - 11,6	0,9 - 4,2
Type	Rural	Mixte-rural	Mixte-urbain	Urbain	Touristique	Ensemble
Référentiel ADEME 2020 : nb collectivités	159	149	55	56	44	463
Référentiel ADEME 2020 - €HT/hab.	1,3 (0,4 à 2,8)**	1,3 (0,4 à 3,2)**	1,5 (0,5 à 3,1)**	1,7 (0,7 à 3,5)**	3,1 (0,9 à 9,0)**	1,9 (0,5 à 3,5)**

* : Valeur moyenne régionale (pondérée)

** : résultats pour 80 % des collectivités

► Quantités collectées en kg/hab.

Tableau 14 : Quantités collectées par type d'habitat – Auvergne-Rhône-Alpes 2021

Type	Rural Mixte-rural	Mixte-urbain Urbain	Touristique	Région AURA
Kg/hab.	38	29	66	33*
80 % des collectivités	32 - 53	25 - 44	36 - 102	29 - 58

* : Valeur moyenne régionale (pondérée)

► Coût aidé en €HT/tonne

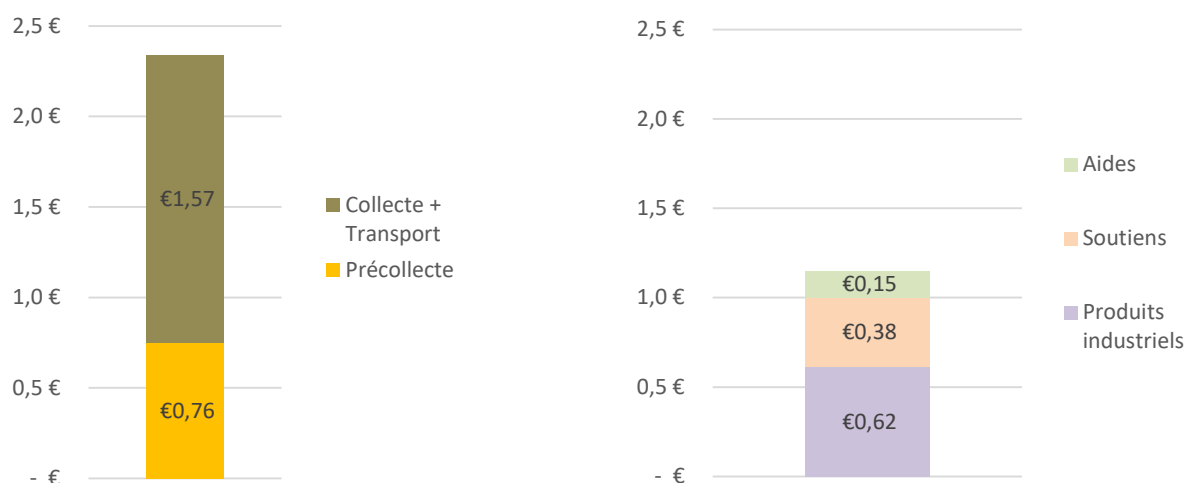
Tableau 15 : Coût de gestion du verre (aidé en €HT/tonne par type d'habitat – Auvergne-Rhône-Alpes 2021)

Type	Rural Mixte-rural		Mixte-urbain Urbain		Touristique	Total AURA
Nb de collectivités	50		27		16	93
Coût aidé €HT/tonne	45		57		109	57*
80 % des collectivités	13 - 71		21 - 93		21 - 138	22 - 99
Type	Rural	Mixte-rural	Mixte-urbain	Urbain	Touristique	Ensemble
Référentiel ADEME 2020 : nb collectivités	159	149	55	56	44	463
Référentiel ADEME 2020 : en €HT/tonne	30 10 - 69	31 9 - 78	43 17 - 90	56 23 - 118	47 15 - 103	53 12 - 89

* : Valeur moyenne régionale (pondérée)

5.3. Structure des charges et des produits

Figure 13 : Verre –charges et produits en €HT/hab.



Les produits couvrent 49 % des charges, avec 54 % des recettes liées aux ventes de matériaux et 33 % aux soutiens.

5.4. Facteurs expliquant les écarts de coûts observés entre collectivités

Le référentiel national ADEME 2021 identifie les facteurs de dispersion des coûts par habitant et par tonne :

Augmentation du coût aidé du verre en €HT/hab.	Augmentation du coût aidé du verre en €HT/tonne
Mode de collecte : porte à porte/AV	Mode de collecte : porte à porte/AV

Parmi les 93 collectivités, 92 collectivités ont un mode de collecte uniquement en apport volontaire (soit 99 %) et 1 collectivité a un mode de collecte mixte : apport volontaire et porte à porte. Il s'agit d'une collectivité urbaine.

Tableau 16 : Coûts de précollecte et de collecte en €HT/tonne

	Précollecte	Collecte
Coût médian	14 €HT/tonne	48 €HT/tonne
<i>80 % des collectivités</i>	5 – 53	39 - 67

6. Le coût des emballages et du papier

Ils peuvent être collectés ensemble (multimatériaux) ou séparément (emballages et papiers ou plastique-métaux et papiers cartons).

6.1. Moyenne régionale

Le coût moyen aidé HT 2021 des Recyclables Secs Hors Verre en région Auvergne-Rhône-Alpes est de 11 euros HT par habitant pour un ratio moyen de 46 kg/hab.

Ce coût est légèrement inférieur à la moyenne nationale, qui se situe à 13,9 €HT/hab. (ADEME – référentiel national des coûts 2020).

6.2. Mode d'organisation de la collecte sélective

Modalité	AV	AV	AV	AV	AV et PAP et/ou Regr.	AV et PAP et/ou Regr.	AV et PAP et/ou Regr.	AV et PAP et/ou Regr.	PAP	PAP
Schéma	Multi matériaux	Emballages et papiers séparés	Corps creux et corps plats séparés	Autre ou hétérogène	Multi matériaux	Emballages et papiers séparés	Corps creux et corps plats séparés	Autre ou hétérogène	Multi matériaux	Autre ou hétérogène
Rural et Mixte-rural	1	17	3	0	9	5	1	9	5	0
Mixte-urbain et urbain	0	2	3	1	7	1	0	11	1	1
Touristique	6	2	3	0	3	0	0	1	0	1
TOTAL	7	21	9	1	19	6	1	21	6	2

L'organisation est souvent complexe, avec différents modes de collecte et plusieurs schémas de collecte (multimatériaux + emballages/papiers). Ainsi, 51 % des collectivités ont un mode de collecte associant apport volontaire et porte à porte ou points de regroupement.

6.3. Coût de gestion des emballages et du papier en fonction de la typologie d'habitat

► Coût aidé en €HT/hab.

Tableau 17 : Coût de gestion des emballages et du papier (aidé en €HT/hab.) par type d'habitat - Auvergne-Rhône-Alpes 2021

Type	Rural		Mixte-urbain		Touristique	Total AURA
	Mixte-rural		Urbain			
Nb de collectivités	50		27		16	93
Coût aidé €HT/hab.	9,1		11,4		19,9	11*
80 % des collectivités	1,4 - 15,1		3,4 - 12,3		7,8 - 32,8	2,2 - 18
Type	Rural	Mixte-rural	Mixte-urbain	Urbain	Touristique	Ensemble
Référentiel ADEME 2020 : nb collectivités	159	149	55	56	44	463
Référentiel ADEME 2020 : €HT/hab.	11.2	10.9	12.1	14.2	21.3	13.9
80 % des collectivités	3 - 21,4	4.3 - 20,2	4.6 - 21,3	7.0 - 23,6	7.4 - 38,3	4.3 - 22,8

* : Valeur moyenne régionale (pondérée)

Le flux emballages-papiers est le flux pour lequel on observe la plus grande dispersion : en région AURA, près de 1 à 11 pour les coûts en €HT/hab. de 80 % des collectivités.

► **Quantités collectées en kg/hab.**

Tableau 18 : Quantités collectées par type d'habitat – Auvergne-Rhône-Alpes 2021

	Rural Mixte-rural	Mixte-urbain Urbain	Touristique	Sur la région
Kg/hab. 80 % des collectivités	49 31 - 65	45 30 - 50	55 39 - 70	46* 30 - 64

* : Valeur moyenne régionale (pondérée)

► **Coût aidé en €HT/tonne**

Tableau 19 : Coût de gestion des RSHV (aidé en €HT/tonne par type d'habitat – Auvergne-Rhône-Alpes 2021)

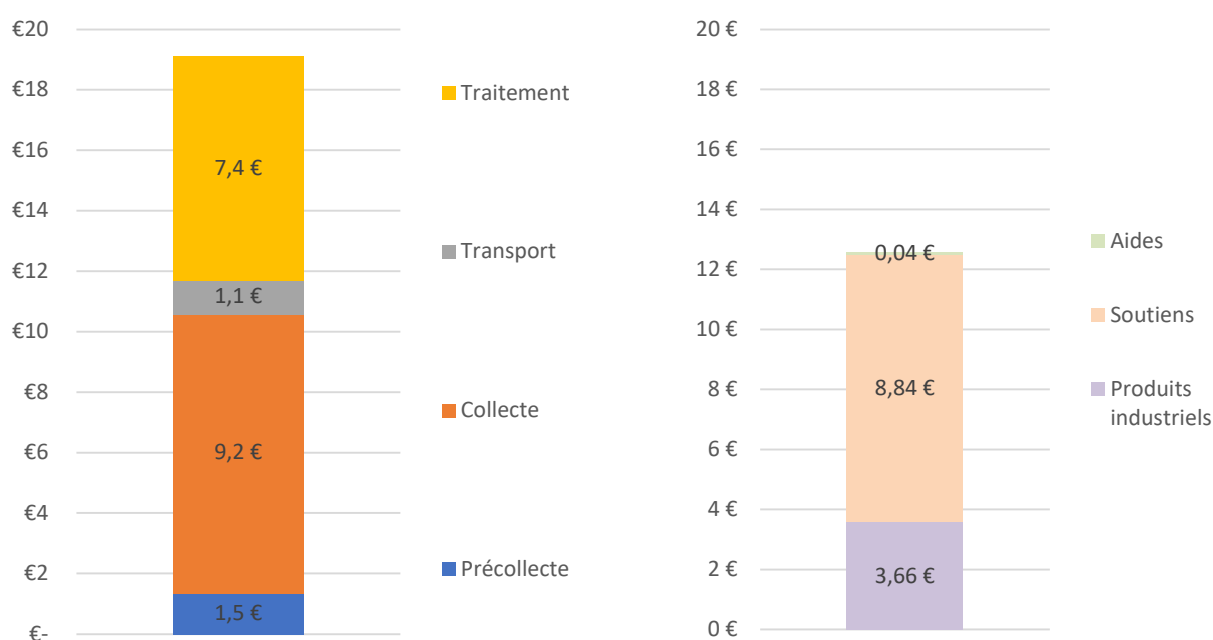
Type	Rural Mixte-rural		Mixte-urbain Urbain		Touristique	Total AURA
Nb de collectivités	50		27		16	93
Coût aidé €HT/tonne 80 % des collectivités	184 11 - 272		255 75 - 276		358 166 - 519	236* 61 - 361
Type	Rural	Mixte-rural	Mixte-urbain	Urbain	Touristique	Sur la région
Référentiel ADEME 2020 : nb collectivités	159	149	55	56	44	463
Référentiel ADEME 2020 : €HT/tonne	229 62 – 423**	214 83 – 396**	195 101 – 406	292 139 – 504**	318 156 – 555**	282 86 – 439**

* : Valeur moyenne régionale (pondérée)

** : résultats pour 50 % des collectivités

6.4. Structure des charges et des produits

Figure 14 : Structure des charges et des produits pour les RSHV en €HT/hab.



Les produits représentent 65 % des charges, avec 29 % des recettes liées aux ventes de matériaux et 71 % aux soutiens.

6.5. Facteurs de dispersion des coûts entre collectivités

Le référentiel national ADEME 2020 identifie les facteurs explicatifs de la dispersion des coûts par habitant et par tonne.

Pour le coût des RSHV, les facteurs identifiés ayant un impact à la hausse sur les coûts sont les suivants :

Facteurs ayant un impact sur le coût aidé des RSHV en €HT/hab.	Facteurs ayant un impact sur le coût aidé des RSHV en €HT/tonne
Mode (PAP, AV, points de regroupement) et schéma de collecte (multimatériaux, emballages + papiers, plastiques + métaux – papiers + cartons)	Mode et schéma de collecte : porte à porte
Quantités	

► Médiane des coûts aidés en fonction du mode et schéma de collecte

Tableau 20 : Coût aidé en fonction du mode et schéma de collecte

Modalité	AV	AV	AV	AV et PAP et/ou Repr.	AV et PAP et/ou Repr.	AV et PAP et/ou Repr	PAP
Schéma	Multi matériaux	Emballages et papiers séparés	Corps creux et corps plats séparés	Multi matériaux	Emballages et papiers séparés	Autre ou hétérogène	Multi matériaux
Nb de collectivités	7	21	9	19	6	21	6
Coût aidé en €HT/hab.	29,7	4,7	4,8	12,1	2,3	9,6	13,7
<i>Mini - Maxi</i>	<i>-0,3 - 50,3</i>	<i>-1,8 - 12,2</i>	<i>2,2 - 15,1</i>	<i>5,7 - 22,8</i>	<i>-0,9 - 10,3</i>	<i>2,2 - 26,4</i>	<i>6,6 - 30,5</i>
Ratio en kg/hab.	60	39	38	53	43	43	69
<i>Mini - Maxi</i>	<i>30 - 83</i>	<i>21 - 62</i>	<i>28 - 54</i>	<i>40 - 73</i>	<i>38 - 62</i>	<i>33 - 67</i>	<i>42 - 74</i>
Coût aidé en €HT/tonne	383	89	129	249	44	220	235
<i>Mini - Maxi</i>	<i>-6 - 771</i>	<i>-35 - 242</i>	<i>58 - 368</i>	<i>100 - 323</i>	<i>-24 - 170</i>	<i>65 - 410</i>	<i>108 - 443</i>

Il semblerait que ce qui coûte le moins soit de séparer les papiers des emballages. Attention, 2 collectivités touristiques en AV multimatériaux font grandement augmenter les couts de cette colonne, si on les retire, on obtient 14,7 €/hab. en cout aidé.

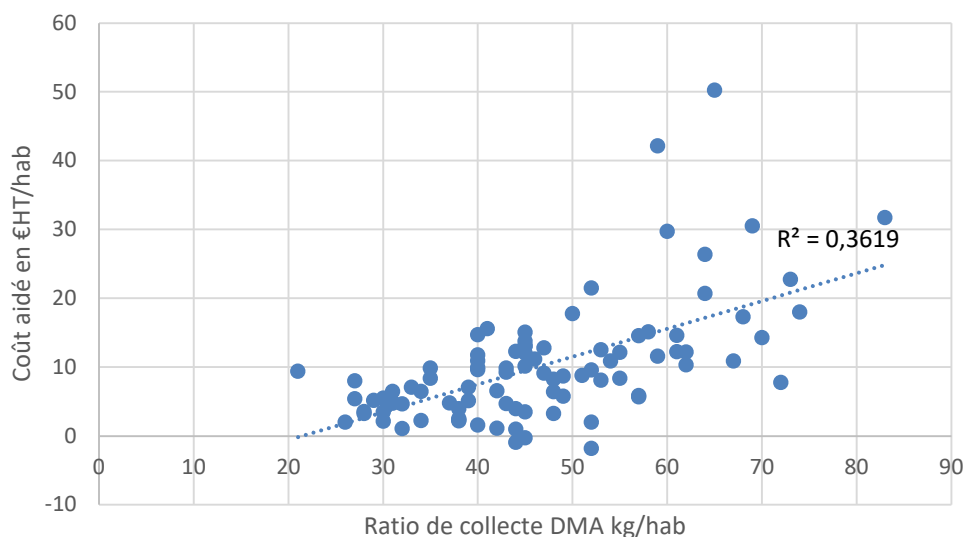
► **Médiane des coûts en fonction du schéma de collecte**

Tableau 21 : Coût aidé en €/HT/hab. en fonction des différents flux collectés et des modes de collecte

Modalité	AV	AV	AV	AV et PAP et/ou Regr.	AV et PAP et/ou Regr.	AV et PAP et/ou Regr	PAP
Schéma	Multi matériaux	Emballages et papiers séparés	Corps creux et corps plats séparés	Multi matériaux	Emballages et papiers séparés	Autre ou hétérogène	Multi matériaux
Nb de collectivités	7	21	9	19	6	21	6
Coût de précollecte en €/HT/tonne	106	24	59	26	23	30	21
Mini - Maxi	76 - 259	9 - 119	23 - 219	11 - 95	20 - 64	5 - 87	16 - 39
Coût de collecte en €/HT/tonne	167	133	193	195	101	192	202
Mini - Maxi	161 - 700	118 - 230	133 - 256	134 - 276	79 - 384	156 - 315	146 - 264
Coût de traitement en €/HT/tonne	158	117	118	170	-	148	102
Mini - Maxi	143 - 188	78 - 215	111 - 167	141 - 269	145 - 145	107 - 245	99 - 167

► **Coût en fonction des quantités collectées**

Figure 15 : coût aidé en €/HT/hab. et ratio de collecte en kg/hab



Il n'existe pas de tendance à l'augmentation du coût aidé en €/HT/hab. avec les quantités collectées.

Il y a également une très forte dispersion des coûts et des quantités en secteur touristique.

7. Le coût des déchèteries

7.1. Moyenne régionale

Le coût moyen aidé HT 2021 des déchèteries en région Auvergne-Rhône-Alpes est de 25,6 euros HT par habitant pour un ratio moyen de 181 kg/hab.

Ce coût est légèrement supérieur à la moyenne nationale qui se situe à 24,8 €HT/hab. (ADEME – référentiel national des coûts 2020).

7.2. Coût de gestion des déchèteries en fonction de la typologie d'habitat

► Coût aidé en €HT/hab.

Tableau 22 : Coût de gestion des déchèteries (aidé en €HT/hab.) par type d'habitat – Auvergne-Rhône-Alpes 2021

Type	Rural Mixte-rural		Mixte-urbain Urbain		Touristique	Total AURA
Nb de collectivités	50		27		16	93
Coût aidé €HT/hab.	33,2		20,6		51,5	25,6*
80 % des collectivités	21 - 43		15 - 39		32 - 65	20 - 51
Type	Rural	Mixte-rural	Mixte-urbain	Urbain	Touristique	Ensemble
Référentiel ADEME 2020 : nb collectivités	159	149	55	56	44	463
Référentiel ADEME 2020 : €HT/hab. 80 % des collectivités	28	27.4	24.9	20.2	43.3	24.8
	20.8 – 36.7	17.2 – 39.6	16.6 – 37.9	11.6 – 31.6	26.9 – 88.7	18 - 41

* : Valeur moyenne régionale (pondérée)

► Quantités collectées en kg/hab.

Tableau 23 : Quantités collectées par type d'habitat – Auvergne-Rhône-Alpes 2021

Type	Rural Mixte-rural	Mixte-urbain Urbain	Touristique	Région AURA
Kg/hab. (moyenne simple)	240	147	286	181*
Mini - Maxi	178 - 305	134 - 265	208 - 392	175 - 315

* : Valeur moyenne régionale (pondérée)

► Coût aidé en €HT/tonne

Tableau 24 : Coût de gestion des déchèteries (aidé en €HT/tonne par type d'habitat – Auvergne-Rhône-Alpes 2021

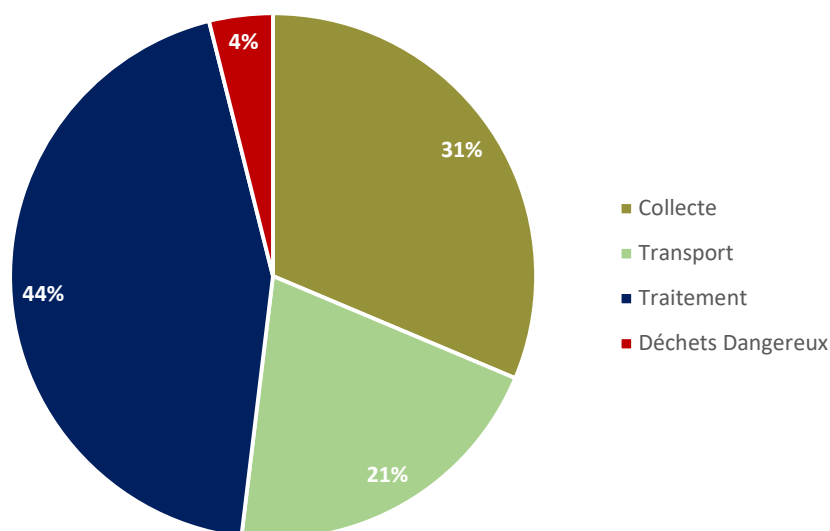
Type	Rural		Mixte-urbain		Touristique	Total AURA
	Mixte-rural		Urbain			
Nb de collectivités	50		27		16	93
Coût aidé €HT/tonne (médiane)	138		140		180	142*
80 % des collectivités	99 - 170		99 - 178		114 - 221	103 - 196
Type	Rural	Mixte-rural	Mixte-urbain	Urbain	Touristique	Total AURA
Référentiel ADEME 2020 : nb collectivités	159	149	55	56	44	463
Référentiel ADEME 2020 : €HT/tonne	134 (92 à 188)**	130 (89 à 197)**	127 (90 à 197)**	155 (104 à 203)**	141 (89 à 291)**	120 93 - 198

* : Valeur moyenne régionale (pondérée)

** : résultats pour 50 % des collectivités)

7.3. Structure des charges et des produits

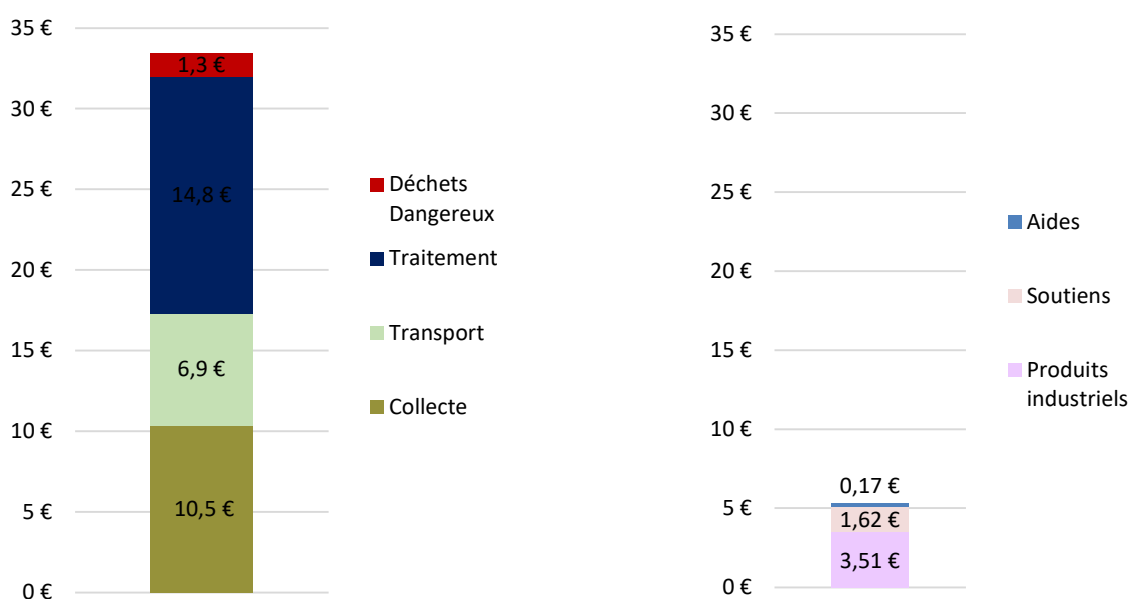
Figure 16 : Structure des charges pour les déchèteries en %



Les charges de collecte sont constituées des charges de personnel (agents de déchèteries accueillant les usagers), des charges de fonctionnement de la déchèterie et des amortissements : elles traduisent le niveau de service.

Pour le territoire de la région AURA, les charges de traitement en déchèterie représentent 44 % des charges techniques, ce qui est plus important que dans référentiel national (36 % pour le référentiel national ADEME 2020).

Figure 17 : Déchèteries – niveau des charges et des produits en €HT/hab.



Les recettes représentent en moyenne 5,3 € par habitant, soit 16 % des charges.

7.4. Facteurs de dispersion des coûts observés entre collectivités

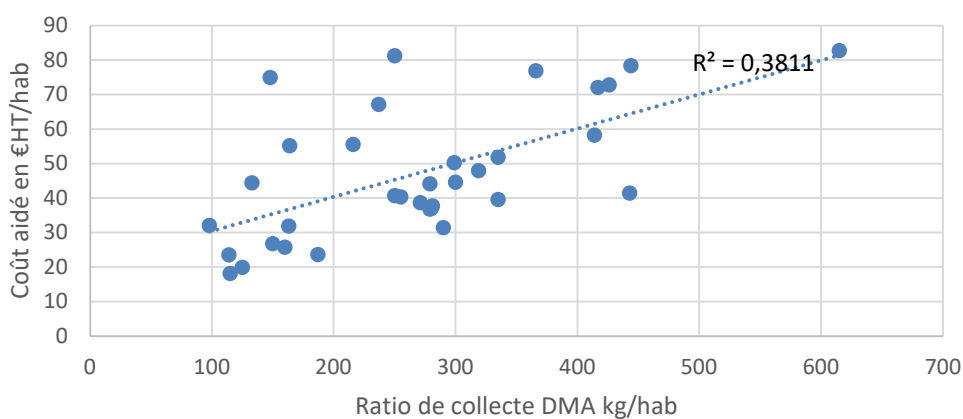
Le référentiel national ADEME 2020 identifie les facteurs explicatifs de la dispersion des coûts par habitant et par tonne.

Pour le coût des déchèteries, les facteurs identifiés ayant un impact à la hausse sur les coûts sont les suivants :

Augmentation du coût aidé des déchèteries en €HT/hab.	Augmentation du coût aidé des déchèteries en €HT/tonne
Augmentation des quantités	Diminution des quantités
Augmentation du nombre d'habitants par déchèterie	

► Coût aidé en fonction des quantités collectées

Figure 18 : Coût aidé en fonction des quantités collectées



Il n'existe pas de lien statistique entre les quantités collectées et le coût aidé en €HT/hab.

► **Coût aidé en fonction du nombre d'habitants par déchèterie**

Figure 19 : Coût aidé en €/HT/hab. en fonction du nombre d'habitants par déchèterie

	< 10 000 hab./déch kg/hab.	Entre 10 000 et 20 000 hab./déch	Plus à 20 000 hab./déch
Nb de collectivités	37	31	16
Coût aidé en €/HT/hab.	38 €/HT/hab.	32 €/HT/hab.	24 €/HT/hab.
<i>Mini - Maxi</i>	19 - 85	18 - 62	12 - 59
Coût aidé en €/HT/tonne	155 €/HT/tonne	162 €/HT/tonne	160 €/HT/tonne
<i>Mini - Maxi</i>	101 - 238	74 - 211	80 - 254

Le coût aidé en €/HT/hab. a tendance à baisser lorsque le nombre d'habitants par déchèterie augmente, mais la dispersion des coûts est forte :

- Pour une densité inférieure à 10 000 habitants par déchèterie, le coût varie de 19 à 85 €/HT/habitant, soit de 1 à 4,5
- Pour une densité comprise entre 10 000 et 20 000 habitants, la dispersion est de 1 à 3,4 (coût aidé en €/HT/hab. compris entre 18 et 62 €/HT/habitant)

8. L'impact d'une collecte de biodéchets

En 2021, 5 collectivités proposent une collecte de biodéchets pour les particuliers et/ou les professionnels :

Figure 20 : Collectivités proposant une collecte de biodéchets

Coût aidé Biodéchets (€HT/hab.)	Ratio Biodéchets (kg/hab.)	Tonnage	Coût de collecte (€HT/t)	Coût de traitement (€HT/t)
12,19	16	3295	256	342
3,66	3	458,94	161,92	955
1,67	4	5	223,4	41
1,27	1	76	206	12
19,98	20	1882	718	101

Les collectes étant en expérimentation, les ratios sont encore assez faibles ce qui augmente le coût à la tonne. De plus, elles ne couvrent pas nécessairement tout le territoire.

► Impacts sur les coûts

Tableau 25 : Comparaison des collectivités proposant une collecte de biodéchets avec le reste de la région

	Collectivités avec Biodéchets	AURA 2021
Coût aidé tous flux (€HT/hab.)	105,76 €	98,76 €
Coût aidé biodéchets (€HT/hab.)	8,87 €	
Coût aidé biodéchets (€HT/tonne)	891,51 €	
Coût de collecte biodéchets (€HT/tonne)	399,84 €	
Coût aidé OMR (€HT/hab.)	49,79 €	55,10 €
Ratio OMR (kg/hab.)	179	220
Ratio Biodéchets (kg/hab.)	11	

La mise en place d'une collecte de biodéchets présente bien les effets escomptés :

- Ratio OMR plus faible (- 23 %)
- Coût aidé des OMR plus faible (- 11 %)
- Augmentation du cout aidé tous flux (+ 7 %)

9. L'impact de la tarification incitative

En 2021, 9 collectivités de la région ont une tarification incitative sur tout ou partie de leur territoire :

Tableau 26 : Collectivités disposant d'un financement incitatif

Typologie	Fréquence OMR	Mode de traitement OMR	Ratio DMA (kg/hab.)	Ratio OMR (kg/hab.)	Ratio Verre (kg/hab.)	Ratio PEHV (kg/hab.)	Ratio Déchèteries (kg/hab.)
Mixte rural	C1	Incinération	430	142	38	50	197
Mixte rural	C1	Stockage	456	105	58	62	210
Mixte rural	C1	Méthanisation	484	122	40	55	267
Mixte rural	C0,5	Autre	487	112	42	44	285
Mixte rural	C1	Incinération	511	129	48	48	281
Mixte rural	C1	Stockage	525	103	39	52	316
Mixte rural	C1	Méthanisation	534	186	40	53	256
Mixte rural	C1	Incinération	614	104	58	52	298
Urbain	C1	Incinération	633	226	46	45	302

► Impacts sur les ratios

La typologie des collectivités en TI étant majoritairement la typologie rurale, nous allons les comparer aux autres collectivités mixtes rurales de la région.

Tableau 27 : Comparaison des ratios médians en kg/hab. TI et non TI

Ratio (kg/hab.)	Déchet	DMA	OMR	Verre	PEHV	Déchèteries	Autres
Collectivités en TI		499	117	41	52	274	15
AURA Mixte rural		566	223	37	45	243	18

Sur ce petit échantillon, les collectivités en TI présentent un ratio d'OMR plus faible (- 106 kg/hab.) par rapport aux collectivités de la région de typologie similaire. Cela impacte les ratios de verre (+ 4 kg/hab.), PEHV (+ 7 kg/hab.) et de déchèteries (+ 31 kg/hab.). Finalement, le ratio de DMA est plus faible de 12 % pour les collectivités en TI.

► Impacts sur les coûts

Tableau 28 : Comparaison des coûts aidés médians TI et non TI

Coût aidé tout flux (€HT/hab.)	Déchet	DMA	OMR	Verre	PEHV	Déchèteries	Autres
Collectivités en TI		91,92 €	41,43 €	1,38 €	5,68 €	36,06 €	7,37 €
AURA Mixte rural		102,69 €	58,44 €	1,80 €	6,47 €	31,16 €	3,22 €

Le coût aidé tout flux des collectivités en TI est inférieur de 11 € à celui de la région avec des typologies similaires. La baisse sur le coût aidé des OMR est de 17 €. Elle est en partie compensée par une hausse de 5 € sur le coût aidé des déchèteries.

L'échantillon étant faible et certaines collectivités en TI ne l'étant que partiellement, ces conclusions ne peuvent pas être généralisées.

10. Caractéristiques des collectivités les moins chères

Les 12 collectivités les moins chères de la région ont été isolées afin de comparer leurs caractéristiques au reste de la région. L'échantillon est assez varié : 2 collectivités urbaines, 3 mixtes urbaines, 3 mixtes rurales et 4 rurales. Les modes de financement sont aussi variés : 7 TEOM, 2 REOM et 2 TI.

► Les ratios

Tableau 29 : Comparaison des ratios (en moyenne pondérées par habitant)

Ratio (kg/hab.)	DMA	OMR	Verre	PEHV	Déchèteries
Top 12 moins cher	424	216	27	45	106
AURA 2021	500	220	33	46	181

Seul le ratio de déchèteries présente un écart significatif (- 75 kg/hab.) qui se répercute sur le ratio global de DMA.

► Le coût aidé

Tableau 30 : Comparaison des coûts aidés ratios (en moyenne pondérées par habitant)

Coût aidé par habitant (€HT/hab.)	DMA	OMR	Verre	PEHV	Déchèteries
Top 12 moins cher	75,51 €	41,11 €	1,67 €	10,99 €	13,80 €
AURA 2021	98,76 €	55,10 €	1,86 €	10,97 €	25,62 €

Les écarts de coût notables se situent sur le flux OMR (- 14 €/hab.) et les déchèteries (- 12 €/hab.)

► Pistes d'explication pour les OMR

Tableau 31 : Ecart sur les OMR

OMR	Coût de collecte OMR (€ HT/t)	Coût de traitement (€ HT/t)
Top 12 moins cher	122,75 €	72,02 €
AURA 2021	99,46 €	134,39 €

Le coût de collecte des OMR est plus élevé pour nos collectivités les moins chers qu'en moyenne dans la région. En effet, les fréquences de collecte faibles (C0,5 ou C1) sont moins présentes chez ces collectivités que chez les autres.

Il s'agit plutôt un coût faible de traitement (divisé par 2 par rapport à la région) qui explique un coût aidé faible pour les OMR.

► Pistes d'explication pour les déchèteries

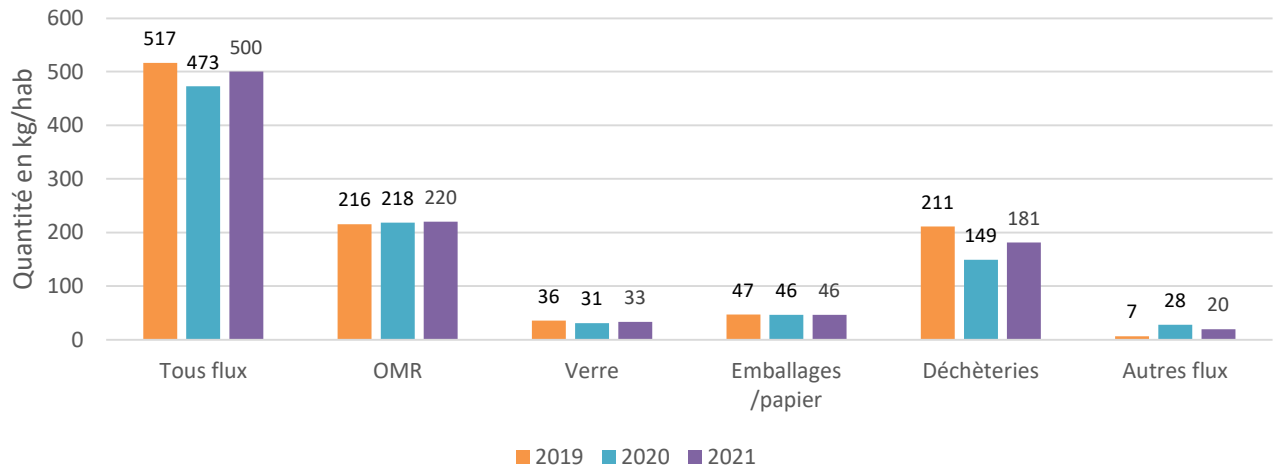
Tableau 32 : Ecart sur les déchèteries

Déchèteries	Coût de collecte (haut de quai) €HT/hab.	Nombre d'habitant par déchèterie
Top 12 moins cher	5,43 €	24 294
AURA 2021	10,48 €	11 142

Les collectivités les moins chères de la région ont en moyenne 2 fois plus d'habitants par déchèteries ce qui divise logiquement les coûts de gestion du haut de quai par 2.

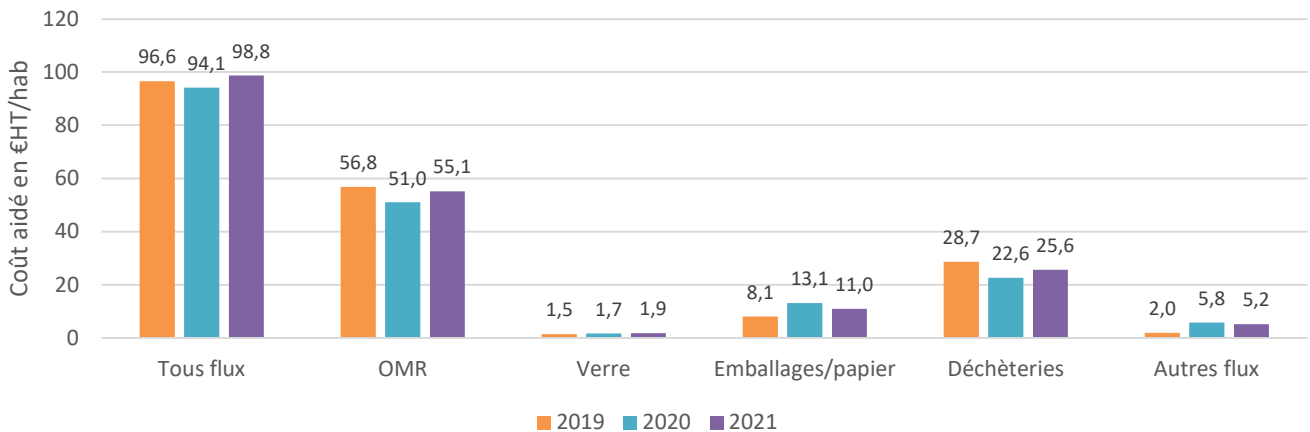
11. Evolution des coûts

Figure 21 : Evolution du coût aidé en €/HT/hab. et des quantités en kg/hab.



Les quantités de déchets collectés en kg/habitant ont augmenté de 27 kg/hab. par rapport à 2020 avec :

- Une forte augmentation du ratio en déchèterie (+ 32 kg/hab.), cela peut s'expliquer du fait de fermetures de déchèteries en 2020. Pour rappel, en 2019, le ratio déchèteries était de 211 kg/hab.
- Des ratios stables sur les OMR, le verre et les papiers/emballage.



Le coût moyen a augmenté de 4,6 € par habitant, soit + 5 %, entre 2020 et 2021, avec :

- Une augmentation du coût des OMR de 4,1 €/hab.
- Une augmentation des coûts de déchèteries de 3 €/hab.
- Une baisse du coût des emballages/papiers de 2 €/hab.
- Une stagnation du coût du verre.

Pour rappel, l'année 2021, tout comme 2020, fut marquée par le COVID avec les impacts suivants :

- En 2020 : fermetures des déchèteries, baisse des ratios de collecte, chute des cours de reprise des matériaux.
- En 2021 : hausse des cours de reprise des matériaux et hausse des ratios en déchèterie.

12. Matrice 2021 en euros/hab. et en euros par tonne

Les tableaux suivants reprennent les coûts en €/HT/ hab. et en € HT/tonne pour l'ensemble des matrices des collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année 2021.

12.1. Coût à l'habitant

Matrice en €/HT/habitant/an																													
	Ordures ménagères résiduelles					Emballages verre					Papiers et emballages hors verre					Déchets en déchèterie					Tous flux (y compris les éventuels autres flux)								
	P10	P25	P50	P75	P90	P10	P25	P50	P75	P90	P10	P25	P50	P75	P90	P10	P25	P50	P75	P90	P10	P25	P50	P75	P90				
Quantités collectées (kg/hab./an)	226					39					45					236					541								
Charges de structure																					7,7								
Communication																					1,1								
Prévention																					0,9								
Pré-collecte	2,1					0,6					1,5										3,7								
	0,4	0,9		5,0	9,7	0,2	0,3		1,2	3,2	0,6	0,9		3,0	5,6						1,7	2,3		8,2	14,9				
Collecte	21,1					2,0					9,2					10,5					43,3								
	13,8	17,4		29,0	37,3	1,3	1,6		2,5	4,1	5,3	6,8		10,8	16,4	6,6	8,2		13,7	20,3	32,7	40,5		54,9	62,7				
Transit/transport	3,1										1,1					6,9					10,7								
	0,2	1,8		5,7	12,7						0,0	0,6		2,1	3,6	2,8	4,4		9,7	10,7	3,5	7,4		14,6	24,5				
Traitement (TGAP incluse)	Charges seules										Tri					Déchets non dangereux					51,0								
	17,7	20,6		37,8	43,6						3,9	6,3		9,9	11,7	5,5	10,4		17,2	22,1	31,9	41,9		63,7	68,4				
	Charges - ventes énergie/matière										(Traitement des refus inclus)					Déchets dangereux													
	15,0	24,0		38,0	43,1											1,3													
Produits industriels	0,3					0,8					3,7					3,5					8,3								
	0,0	0,0		1,5	7,7	0,5	0,7		1,0	1,5	1,0	2,4		5,2	6,2	1,7	2,2		5,1	6,9	3,3	5,5		12,1	16,4				
Soutiens	0,5					0,5					8,8					1,6					12,1								
	0,1	0,2		0,8	1,1	0,3	0,4		0,6	0,8	6,1	7,5		11,5	13,8	0,9	1,3		2,4	3,5	8,3	9,9		14,9	18,9				
Aides	0,2					0,0					0,0					0,2					0,6								
	0,0	0,0		0,7	1,4	0,0	0,0		0,1	0,3	0,0	0,0		0,1	0,3	0,0	0,0		0,4	4,6	0,0	0,1		1,5	4,3				
Coût complet	41,2	49,3		61,8	72,6	81,1	1,9	2,4		4,0	7,6	13,0	16,7		27,5	34,6	24,6	31,4		47,9	59,8	99,5	110,0		146,6	163,3			
Coût technique	40,7	49,3		61,1	74,0	89,3	1,3	1,6		3,2	5,8	10,9	13,3		23,2	30,4	22,4	27,9		43,1	55,2	89,0	101,5		140,6	171,1			
Coût partagé	40,7	49,1		61,5	73,8	90,0	0,8	1,2		2,7	5,0	2,1	4,7		13,3	19,6	20,1	26,3		41,0	51,3	78,1	91,6		128,7	157,9			
Coût aidé HT	40,4	49,3		61,8	73,7	88,1	0,9	1,2		2,8	4,3	2,0	4,7		13,0	20,9	20,1	25,6		40,1	51,7	76,9	92,1		126,4	159,1			
Financement déchets																					116,1								
																					82,2					98,5		138,2	178,1

P50 (la médiane) = autant de valeurs au-dessus qu'en dessous

P25 et P75 = 50 % des collectivités ont une valeur entre, 25 % en dessous, 25 % au-dessus

P10 et P90 = 10 % des collectivités ont une valeur inférieure au P10 ; 10 % au-dessus du P90.

12.2. Coût à la tonne

Pour les coûts à la tonne, la colonne tous flux n'est pas renseignée car un coût moyenné tous flux de déchets n'a pas de signification.

Matrice en €HT/tonne

	Ordures ménagères résiduelles					Emballages verre					Papiers et emballages hors verre					Déchets en déchèterie				
	P10	P25	P50	P75	P90	P10	P25	P50	P75	P90	P10	P25	P50	P75	P90	P10	P25	P50	P75	P90
Quantités collectées (kg/hab./an)	226					39					45					236				
	143	190		252	289	29	36		46	59	30	38		55	65	168	199		280	319
Charges de structure																				
Communication																				
Prévention																				
Pré-collecte	9					14					31									
	2	4		23	50	4	8		34	59	12	21		70	113					
Collecte	99					48					195					49				
	72	85		130	155	39	43		58	67	134	168		228	270	27	33		58	76
Transit/transport	14										25					28				
	1	7		25	45						0	10		40	67	17	22		37	50
Traitement (TGAP incluse)	Charges seules										Tri					Déchets non dangereux				
	134										161					58				
	95	106		176	181						106	141		190	222	35	49		65	82
	Charges - ventes énergie/matière										(Traitement des refus inclus)					Déchets dangereux				
	111															5				
	94	102		148	176											2	4		8	14
Produits industriels	1					20					84					15				
	0	0		6	43	14	17		25	28	29	51		103	124	8	11		20	27
Soutiens	2					12					203					7				
	0	1		4	5	8	10		14	17	144	165		242	286	4	5		9	13
Aides	1					1					1					1				
	0	0		4	9	0	0		3	13	0	0		3	13	0	0		2	16
Coût complet	287					77					459					157				
	216	256		325	354	57	65		102	130	379	398		533	616	121	134		189	230
Coût technique	291					57					392					148				
	211	249		331	385	33	43		83	112	286	320		463	526	107	120		174	214
Coût partagé	287					45					202					144				
	208	244		329	382	23	32		73	102	59	109		270	365	103	114		168	205
Coût aidé HT	287					45					196					142				
	209	243		327	378	21	29		67	102	55	109		270	371	101	114		166	203

P50 (la médiane) = autant de valeurs au-dessus qu'en dessous

P25 et P75 = 50 % des collectivités ont une valeur entre, 25 % en dessous, 25 % au-dessus

P10 et P90 = 10 % des collectivités ont une valeur inférieure au P10 ; 10 % au-dessus du P90.

RÉSUMÉ

Le référentiel 2021 des coûts de la gestion des déchets en région Auvergne-Rhône-Alpes a été élaboré à partir des matrices des coûts 2021 renseignées par les collectivités.

104 matrices ont été renseignées en 2021 dont 93 matrices de collectivités à compétence collecte représentant 6,4 millions d'habitants, soit 79 % de la population de la région.

Le coût moyen aidé HT 2021 en région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'ensemble des collectivités est de **98,8 euros HT par habitant**.

Ce document est diffusé par l'ADEME

ADEME Auvergne Rhône-Alpes

10, rue des Emeraudes

69006 LYON

Numéro de contrat : 2020MA000516

CITATION DE CE RAPPORT

Rémi CHATELAIN, Thomas DALLOT, Jean-Baptiste ROBIN, Agnès VITRÉ, INDDIGO, Hervé BAFFIE, ADEME DR AUVERGNE RHONE-ALPES. 2023. **Référentiel régional des coûts en Auvergne Rhône-Alpes sur l'analyse des matrices de 2021**. 36 pages.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.